

## Lettre de démission de Jean Monnet (10 novembre 1954)

**Légende:** Le 10 novembre 1954, Jean Monnet annonce officiellement sa décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat de président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

**Source:** Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Organisations internationales. Intégration européenne: Conférence de Messine. Organisation 1955, AE 7685.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_demission\\_de\\_jean\\_monnet\\_10\\_novembre\\_1954-fr-ab5c7512-foa6-422e-a2f3-f4e31c7d3ac5.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_demission_de_jean_monnet_10_novembre_1954-fr-ab5c7512-foa6-422e-a2f3-f4e31c7d3ac5.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Lettre de démission de Jean Monnet (10 novembre 1954)

Luxembourg, le 10 novembre 1954

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le 10 février prochain je ne demanderai pas le renouvellement de mon mandat de Président et que je cesserai mes fonctions à cette date.

En même temps je me démettrai de mon mandat de Membre de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Je crois devoir vous faire connaître dès à présent, ainsi que je le fais connaître aux Gouvernements d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas, ma résolution pour laisser le temps nécessaire au choix du nouveau Président.

Ce choix est en effet une décision qui intéresse toute la Communauté "première étape de la Fédération Européenne" selon les termes mêmes de la proposition du Gouvernement français du 9 mai 1950.

J'accomplirai jusqu'à son terme le mandat que les six Gouvernements m'ont confié le 24 juillet 1952, et préparerai la transmission ordonnée des pouvoirs.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Jean Monnet.